

## REGLEMENT FEDERAL

### CHAMPIONNAT MIXTE

#### **L'ambition de l'UFOLEP :**

- S'intéresser non pas au sportif, mais à l'être qui fait du sport.
- Offrir tous les sports pour tous, de la saine détente à la compétition amicale et formatrice.
- Favoriser une vie associative et fédérative pour un apprentissage de la vie démocratique.
- Proposer une porte ouverte sur la société lieu de solidarité, de fraternité de communication, de respect des règles et des autres : facteurs de lien social. Jouer avec les autres et non contre les autres.
- Faire découvrir une sensation de plaisir et de bien-être par l'expression physique, le maintien de la forme, la fête sportive.
- Faire du sport un élément de culture qui contribue à l'épanouissement intellectuel en élargissant les connaissances et en favorisant la réflexion.

#### **Article 1**

Ce championnat est **ouvert à toute personne licenciée UFOLEP** pour la saison en cours. La participation aux rencontres est soumise à la **possession d'un certificat médical à jour de moins d'un an au jour de l'inscription valable pour 3 ans**. Le certificat médical doit certifier l'absence de contre-indication à la pratique du sport en général et non plus pour la seule discipline concernée.

#### **Article 2**

Les capitaines veillent durant la rencontre au bon déroulement de celle-ci. Le **respect** des règles et de l'équipe adverse est un point fondamental. La compétition doit toujours être **juste** et **loyale**.

#### **Article 3**

Ce **championnat est organisé en 4 poules et 2 phases** (une première à mi-saison et une seconde en fin de saison). Le **principe de montée et de descente** est appliqué à l'issue de ces phases : - les 2 premiers de chaque niveau montent.  
- les 2 derniers de chaque niveau descendent.

#### **Article 4**

**Une association peut engager autant d'équipes** qu'elle le souhaite avant le début de la saison (début octobre). Une nouvelle équipe débute au sein de la **poule D**.

#### **Article 5**

**Chaque équipe est composée d'au moins 6 joueurs, d'hommes et de femmes. La mixité à chaque point doit être respectée.** La composition des équipes est du ressort des responsables des associations. La liste nominative et les coordonnées des capitaines d'équipes devront être fournies en début de saison à la commission technique volley-ball de l'UFOLEP 44. Les capitaines se portent garant que tous les joueurs de l'équipe possèdent une licence pour l'année en cours.

### Article 6

**Les rencontres se déroulent au jour et heure d'entraînement du club qui reçoit.**

En cas de report, pour ne pas impacter l'ensemble du calendrier, la première option qui doit être envisagée est d'inverser le match (domicile/extérieur : l'équipe prévue initialement à domicile se déplace ou inversement selon l'équipe qui demande le report) pour qu'il soit joué la même semaine.

Si l'inversion du match n'est pas possible, tout match reporté doit être joué au plus tard 1 mois après la date initiale de la rencontre sans toutefois dépasser la date de fin du championnat. Si ce n'était pas le cas, l'équipe ayant demandé le report sera pénalisée par un forfait.

Toute demande de report doit être transmise par l'équipe à domicile (responsable de la feuille de match) à [volleyball.ufolep44@gmail.com](mailto:volleyball.ufolep44@gmail.com) en indiquant l'équipe demandeuse et la raison de la demande sans quoi le report ne sera pas validé.

### Article 7

**Les horaires de matchs doivent être respectés** de la part des 2 équipes. Si la rencontre ne peut pas se finir du fait d'un retard d'une des 2 équipes, celle-ci se verra pénalisée (match perdu 3-0) si une date de report de ce match n'est pas trouvée dans les 15 jours suivant la date du match initial.

Lorsqu'une rencontre toutefois ne peut pas se finir avant la fermeture du gymnase et que les 2 équipes ont été ponctuelles :

- Si le match en est au 5ème set et qu'une équipe mène au score, cette dernière gagne le match.
- Si le match en est au 5ème set et si les équipes sont à égalité de points, le vainqueur est celui qui a totalisé le maximum de points.
- Si l'arrêt forcé du match a lieu avant le 5ème set, le match est reporté et doit être rejoué entièrement.

En cas d'équipe incomplète suite à la blessure d'un joueur en cours de match, les points marqués restent acquis et l'équipe adverse marque tous les points restants jusqu'à la victoire.

### Article 8

**Tout joueur ayant joué au préalable dans une équipe, ne pourra jouer dans aucune autre** équipe de ce championnat. Toutefois, si une équipe était en difficulté pour présenter une équipe complète, elle pourra emprunter un ou 2 joueurs, à titre exceptionnel, à condition d'en avertir l'équipe adverse.

A mi-saison la composition des équipes peut varier en veillant à garder une homogénéité par rapport aux équipes de début de saison.

### Article 9

**La feuille de match** est à rédiger correctement par le capitaine qui reçoit et à faire signer au capitaine reçu. Les **résultats** sont à envoyer à : [volleyball.ufolep44@gmail.com](mailto:volleyball.ufolep44@gmail.com) au plus tard 48h après le match sinon l'équipe qui reçoit sera déclarée forfait.

Le calendrier et les résultats sont consultables sur le site de l'UFOLEP 44 :

<http://www.ufolep44.com/resultats-sportifs/volley-ball>

### Article 10

Chaque match se déroule en **3 sets gagnants de 25 points (avec 2 points d'écart)**. En cas de 5<sup>ème</sup> set, celui-ci est en 15 points avec 2 points d'écart. Les règles du jeu sont celles de la Fédération Française de Volley-ball.

### **Article 11**

Attribution des **points** à l'issue de la rencontre :

Victoire	4 points (victoire 3-0 ou 3-1)
Victoire	3 points (victoire 3-2)
Défaite	2 points (défaite 3-2)
Défaite	1 point (défaite 3-0 ou 3-1)
Forfait	0 point (score 0-25 / 0-25 / 0-25)

Lorsque des équipes sont à égalité, elles se départagent au classement grâce au **ratio sets** puis au **nombre de sets gagnés**, puis au **ratio points**, puis au nombre de points gagnés, puis, si besoin, aux résultats particuliers entre les équipes concernées.

### **Article 12**

L'**arbitrage** de la rencontre incombe à l'équipe qui reçoit.

### **Article 13**

Le **filet** doit être placé à 2,40m (mesure au centre). Il y a faute lorsque le joueur touche le filet pendant l'échange.

### **Article 14**

**Service** : Il y a possibilité de procéder à un 2ème lancer quand le serveur n'a pas touché la balle au 1er lancer. Par respect d'équité, cette règle doit être appliquée quel que soit le niveau réel ou supposé du serveur.

### **Article 15**

**Temps morts** : Chaque équipe dispose de 2 temps morts par set. Il n'y a pas de temps mort technique.

### **Article 16**

La participation à ce championnat implique avoir connaissance et **respecter ce règlement**.

### **Article 17**

**Seule la commission technique de volley-ball est habilitée** en cas de litige à titre exceptionnel d'adapter le présent règlement.

**Seule la commission technique peut amender ce règlement.**